



COMPTE-RENDU SOMMAIRE A LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 janvier 2022

Publié le : 26.01.2022

Rendu exécutoire le : 26.01.2022

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Agnès BOILEAU conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

2) PROJET DCM N°2022-01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 décembre 2021

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal du 13 DECEMBRE 2021 et les remarques éventuelles, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

3) ETAT DES DECISIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS, LISTE PAR M. LE MAIRE.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,					
Vu la délibération n° 2020-28 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,					
Vu les arrêtés n° A2020-20, A2020-21, A2020-22 et A2020-23 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,					
Vu les arrêtés n° A2020-24 et A2020-25 portant délégations de fonctions et de signatures aux conseillers municipaux délégués,					
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,					
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :					
COMMANDE PUBLIQUE					
2021-186	17/12/2021	JPV	20 boites de 50 masques	PROTECT'HOMS	103,68 €
2021-187	17/12/2021	JPV	Fournitures d'entretien pour les bâtiments	FICHOT	1 095,20 €
2022-001	05/01/2022	SG	2 pantalons, vis, chevilles nylon, rondelles, colle neoprene	JORLIN	215,96 €
2022-002	05/01/2022	SG	Renouvellement antivirus	ABS INFRA	81,25 €
2022-03	06/01/2022		Fournitures de bureau et Rayonnages pour archives	UGAP	730,46 €
2022-05	12/01/2022	TH	Renouvellement EP rue du Docteur Marchand AG0005	SIEIL	357,38 €
2022-06	12/01/2022	JPV	maintenance tableau numérique	MOTIV SOLUTIONS	774,00 €
2022-07	13/01/2022	JPV	Nettoyage panneaux photovoltaïques	LM TOP CLEAN	612,00 €
2022-08	20/01/2022	JPV	2 Détecteurs CO2	M.A PROTECT	402,00 €
2022-09	21/01/2022	JPV	Contrat d'entretien 2 hottes de cuisine et caisson d'insufflation du restaurant scolaire	HYGEBAT	810,00 €
2022-10	21/01/2022	IG	Pose de 2 jeux	PROLUDIC	416,40 €

URBANISME

N°	Date de signature	Signataire	N°	Date de signature
2022-04	12/01/2022	JPV	Renonciation Droit de Préemption I 876	Me Vincent CHAPOUTOT

4) INSTALLATION D' UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE DEMISSION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **CONSTATE** la démission de Madame Angélique GOUBARD de ses sièges de conseillère

- municipale, 4ème Adjointe, conseillère communautaire et administratrice au CCAS.
- **PROCEDE** à l'installation de Madame Delphine FRANCINEAU en qualité de conseillère municipale au sein du Conseil Municipal.

5) INSTALLATION D' UN NOUVEL ADMINISTRATEUR DU CCAS SUITE DEMISSION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- **CONSTATE** la démission de Madame Angélique GOUBARD de ses sièges de conseiller municipal, 4ème Adjointe, conseiller communautaire et administratrice au CCAS.
- **PROCEDE** à l'installation de Madame Joëlle CARACCI en qualité d'Administratrice au sein du Conseil Municipal.

6) DELIBERATIONS

Administration générale

6-1) DCM N°2022-02 - MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la suppression d'un poste d'adjoint au Maire et la réduction du nombre d'adjoints, ainsi porté à 3.

6-2) DCM N°2022-03 - MODIFICATION DE L'ENVELOPPE DES INDEMNITES DES ELUS SUITE DEMISSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ABROGE** la délibération 2020-84 du 14 décembre 2020
- **FIXE** les indemnités ci-dessous à compter du 24 janvier 2022 :

	Enveloppe mensuelle brute maximale	Taux maximale en % de l'indice en vigueur	Taux proposé en % de l'indice en vigueur
Maire	2 006,93 €	51,60%	38,06%
Adjoints (3)	2 310,30 €	19,80%	17,82%
Conseillers municipaux (2)	- €		5,15%

- **PRECISE** que les indemnités seront versées mensuellement à compter de la date effective de délégation de fonctions,
- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au BP 2022, chapitre 65,

6.3) DCM N°2022-04 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ABROGE** les délibérations 2020-29 du 25/05/2020 et 2021-50 du 14 juin 2021
- **DECIDE** qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations
- **VALIDE** la composition des commissions ci-dessous :

DELEGATION	DENOMINATION DES COMMISSIONS	MEMBRES
1ER ADJOINT + Conseiller délégué réseaux	VOIRIES - ESPACES VERTS	Jean-pierre VERNEAU, Jean-pierre GUIGNARD, Thibaut HAUSTETE, Bernard PERROTIN, Frédéric ARRAULT, Gilbert LEDEUIL
	RESEAUX	Jean-pierre VERNEAU, Jean-pierre GUIGNARD, Thibaut HAUSTETE, Bernard PERROTIN, Frédéric ARRAULT, Gilbert LEDEUIL
	FINANCES	Jean-pierre VERNEAU, Jean-Pierre GUIGNARD, Isabelle GOUMON, Thibault HAUSTETE, Gilbert LEDEUIL
2EME ADJOINT	ECOLE - JEUNESSE - CMJ	Jean-pierre VERNEAU, Isabelle GOUMON, Joëlle CARACCI, Anne-lise TRUSSON, Agnès BOILEAU, Delphine FRANCINEAU
	COMMERCES - ARTISANAT	Jean-pierre VERNEAU, Isabelle GOUMON, Sylvain VERGNOLLE, Alexandre GAYEN
	ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES	Jean-pierre VERNEAU, Isabelle GOUMON, Alexandre GAYEN, Agnès BOILEAU, Anne-lise TRUSSON, Sylvain VERGNOLLE
	ENVIRONNEMENT	Jean-pierre VERNEAU, Jean-Pierre GUIGNARD, Sylvain VERGNOLLE, Rozenn CARIS, Monsieur Bernard PERROTIN, Delphine FRANCINEAU
3EME ADJOINT	COMMUNICATIONS - AFFAIRES CULTURELLES - CEREMONIES	Jean-pierre VERNEAU, Sylvain VERGNOLLE, Anne-lise TRUSSON, Huguette DEGOSSE, Alexandre GAYEN, Rozenn CARIS, Delphine FRANCINEAU
	CIMETIERES	Jean-pierre VERNEAU, Sylvain VERGNOLLE, Joëlle CARACCI, Alexandre GAYEN, Huguette DEGOSSE, Isabelle GOUMON
Maire + Conseiller délégué bâtiment	BATIMENTS	Jean-pierre VERNEAU, Bernard PERROTIN, Frédéric ARRAULT, Gilbert LEDEUIL, Delphine FRANCINEAU

6-4) DCM N°2022-05 - Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

EMET un avis FAVORABLE sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 6 décembre 2021,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

FINANCE

6-5) DCM N°2022-06 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2021 (CLECT) - annexe 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** le rapport, ci-annexé, établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2021
- **ADOpte** le montant de l'attribution négative de fonctionnement de 145 894,10€ à verser par la commune de Sonzay à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan pour l'année 2021.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

6.6) DCM N°2022-07 - Budget principal - Autorisation des dépenses d'investissement 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption des Budget Primitifs 2022 COMMUNE à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon les conditions suivantes :

- o Budget Commune - 60600 :

Pour mémoire les dépenses d'investissement du budget primitif 2021 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 495 433.49 €, non compris le chapitre 16 (remboursement de la dette) ni les restes à réaliser. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 123 858,37 €.

Vu le montant de 21 000€ inscrit par délibération 2021-91 du 13 décembre 2021

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal d'ajouter aux articles les montants suivants à hauteur de :

Budget 60600			
Intitulé	Chapitre	Article budgétaire	Crédits
			2022
Autres agencements et aménagements de terrains	21	2128	3 000,00 €
Autres immobilisation corporelles	21	2188	800,00 €
Autres installations matériel et outillage technique	21	2158	1 000,00 €
			4 800,00 €

6.7) DCM N°2022-08 - SUBVENTION ETAT 2021 (DSIL/DETR) – SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **RETIRE** la délibération 2021-95 du 13 décembre 2021
- **DECIDE** de solliciter une subvention de l'Etat au taux le plus élevé, au titre de la Dotation pour le Soutien à l'investissement public local et de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux 2022 du coût estimé du projet, pour la réalisation des travaux de sécurisation des abords de l'école
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2022.

6.8) DCM N°2022-09 – VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant voté
AFM TELETHON	300 €
JUDO	500 €
BIBLIOTHEQUE LOCALE de Sonzay	3 200 €
CANTINE SCOLAIRE de Sonzay	20 000 €
CFA Joué-lès-Tours	150 €
CFA SAINT PIERRE DES CORPS	100 €
C'est SI FA SI LA CHANTER	900 €
FOOTBALL CLUB GATINE CHOISILLES	1 200 €
GPS	100 €
LES ENFANTS D'ABORD (ex APE)	700 €
ECOLE MUSIQUE SAINTE CECILE de Sonzay	7 000,00 €
PATACLOU PERISCOLAIRE	20 492 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
Total	54 692,00 €

URBANISME

6-9) DCM N°2022-10 - Déclaration de projet emportant Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de SONZAY – Ouverture de la concertation préalable

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal décide :

- **D'ABROGER** la délibération du 14 décembre 2020 de prescription de déclaration de projet pour la création d'un STECAL sur la commune de SONZAY ;
- **DE DEMANDER** à la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan, compétente en matière de PLU, de lancer la procédure de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Sonzay pour la création d'un sous-secteur permettant le projet d'intérêt général les « Champs solaires de Touraine » ;
- **DE DEMANDER** à la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan, compétente en matière de PLU, de lancer une évaluation environnementale de la déclaration de projet du PLU de la commune de Sonzay ;
- **DE DEMANDER** à la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan, compétente en matière de PLU, d'approuver les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ;
 - Rendre compatible le PLU avec le projet des « Champs solaires de Touraine » (modification du règlement écrit et du zonage) ;
 - Permettre la réalisation de la phase II du projet des « Champs solaires de Touraine » en continuité avec la phase I déjà réalisée. Ce projet répond aux objectifs de développement des énergies renouvelables définis par le Grenelle de l'environnement, mais aussi le SCoT du Nord-Ouest de la Touraine et le PCAET du Pays Loire Nature Touraine. A ce titre, le projet est d'intérêt général.
- **DE DEMANDER** à la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan, compétente en matière de PLU, de fixer, conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes :
 - Un cahier de concertation qui sera disponible en mairie de Sonzay ;
 - Un article publié sur le site internet intercommunal ;

- Un article publié soit sur le site internet communal ou affiché en mairie.

6-10) Nomination de 2 délégués pour le comité de pilotage PLUI

Point reporté au prochain conseil municipal

RESSOURCES HUMAINES

6-11) DCM N°2022-11 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs, le Maire propose d'adopter le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous à compter du 1^{er} février 2022 :

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF - COMMUNE DE SONZAY										
EMPLOIS							EFFECTIFS			
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin de grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position
	Secrétaire Générale	38H	Adm	A ou B	Cadre d'emploi des rédacteurs et grade des Attachés territoriaux	372	821	Attaché territorial	titulaire	activité
	Secrétaire Administrative	36h	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	350	548	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} Classe	titulaire	activité
	Secrétaire Administrative	36h	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	350	548	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} Classe	titulaire	activité
	Agent technique polyvalent	36h	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	350	548	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	activité
	Agent technique polyvalent	36h	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	350	548	Adjoint technique	Titulaire	activité
2020-83 du 14/12/2020	Agent technique polyvalent	36h	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	350	548	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	activité
	Agent d'entretien	36h	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et grade des agents de Maîtrise	350	551	Agent de Maîtrise	Titulaire	activité
	ATSEM	28,48 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	350	548	Adjoint technique territorial	Titulaire	activité
	ATSEM	28,48 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	350	548	Adjoint technique territorial	Titulaire	activité
	ATSEM	27,567H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	350	548	Adjoint technique territorial	Titulaire	activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois et l'effectif proposé à compter du 1^{er} février 2022.
- **PREVOIT ET INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

ENVIRONNEMENT

6-12) DCM N°2022-12– ELUS REFERENT CHEMIN DE RANDONNEES

- **DESIGNE** Sylvain VERGNOLLE en tant que délégué référent chemin de randonnées de la commune de Sonzay

Ce procès-verbal est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés**

7) QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux Salle des fêtes** : raccordement gaz de ville non finalisé – Il faut faire enlever la bonbonne de gaz mais celle-ci est pleine. La commune est-elle locataire ou propriétaire ? Rechercher le fournisseur et envoi d'un courrier.
- **Création logement d'urgence ANCIENNE POSTE (2 chambres)** : Transformer une chambre en pièce à vivre avec cuisine, sanitaire, électricité, enlevé le papier peint, lessiver les sols, Travaux sur la base du bénévolat. Mise en place d'un planning. Faire un listing du matériel à acheter – Appel aux dons auprès des administrés pour les meubles et vaisselle et auprès des entreprises pour la peinture et autres fournitures.
Ce logement sera mis à disposition de familles de façon ponctuelle (violence conjugale, incendie...) La commune a reçu une subvention de la région et du département à hauteur de 2 500€.
- **Eclairage public** :
La collinière : ne fonctionne plus car la facture n'a pas été réglée en raison des problèmes rencontrés lors des travaux. La situation va être régularisée
Le lotissement Val Touraine habitant n'est toujours pas alimenté car l'alimentation n'a pas été prévue au niveau de l'armoire. Le SIEIL doit faire le nécessaire.
- **Voirie** : bordure des rives du VC 300 réalisée
- **Adressage** : des piquets ont été mis en place pour matérialiser la place des futurs mâts.
- **Site internet** : mardi 25 janvier 2022 - rendez-vous avec le prestataire. L'ancien site prendra fin début février. Il n'y aura pas d'interruption. Le nouveau site sera incomplet les premiers mois.
- **Inauguration réhabilitation énergétique de l'école** : reportée au 26 février 2022 à 11 h00
- **Fête de la musique** : 18 juin 2022
- **Repas des aînés** : le 9 avril 2022 – Thème : le jaune

8) PROCHAINES REUNIONS

- **Toutes commissions** : 7 mars 2022

- **Conseil Municipal** : 14 mars 2022

La séance est levée à 21h05

Le Maire,
Jean-Pierre VERNEAU